



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

Prendre avis d'une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers tel que défini en janvier 2018.

À sa séance ordinaire ajournée tenue le 13 août 2018, le conseil municipal a décidé de changer la date de la séance ordinaire du mois de septembre 2018.

Prenez avis que la séance ordinaire du conseil prévue le 10 septembre au sera devancé au 4 septembre 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil situé au 11A rue Principale Sud à Laverlochère.

Donné à Laverlochère ce quatorzième jour d'août deux mille dix-huit.

Manique Rivest

Directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m.a.